

## Revalorisation de pension alimentaire

## Par guy31, le 06/01/2008 à 20:58

Divorcé depuis 23 décembre 1998 mais physiquement séparé de mon ex femme depuis Aout 2006 je verse une pension de 150 euros pour mon fils (somme fixée au moment du divorce). J'ai commencé à verser cette pension le 5 janvier 2007 et je paye la mutuelle pour mon fils. Aujourd'hui mon ex femme me demande une revalorisation de la pension de 23 euros c'est à dire revalorisation depuis le divorce et non pas depuis notre séparation en Aout 2006. Mes questions:

- -A quelle date doit partir la revalorisation 1998 ou 2006?
- -Doit on déduire les frais de mutuelle de la pension?